

LES CITES D'HABITAT COLLECTIVES : STRATEGIES ET ACTIONS DES OCCUPANTS POUR AMELIORER LEUR CADRE DE VIE

**SAIDANI Ammar
KALA Mehdi
NACEUR Farida
Université de Batna**

Résumé:

Ce papier tente de montrer comment les propositions d'implication des habitants à la gestion de leurs cités s'inscrivent dans la vie quotidienne pour faire face aux difficultés et malaises vécus. Quelles actions et stratégies sont construites par les occupants pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie ? Quelles sont les actions collectives les plus perceptibles au niveau des cités d'habitat collectives ? Pour répondre à ces interrogations, on tentera de détecter les actions individuelles ou collectives les plus perceptibles et l'on examinera leurs formes, leurs portées et leur influence sur la décision.

Le terrain d'étude portera précisément sur les cités d'habitat collectif à Batna, ce qui est susceptible de mieux nous éclairer sur la problématique complexe que soulève l'espace d'habitat collectif dans une ville algérienne en plein essor. L'analyse est basée sur des observations puisées dans le vécu quotidien et des entretiens auprès des organismes étatiques chargés de gestion, les professionnels, les associations et les éventuels groupes de résidents.

Mots clés : cités collectives, initiatives, stratégies, actions collectives

المُلخَص:

نحاول في هذه الورقة اظهار كيفية اشراك المواطنين في ادارة احيائهم السكنية باقتراحاتهم المستوحاة من الصعوبات و المضايقات التي يواجهونها في حياتهم اليومية. ما هي الاجراءات و الاستراتيجيات المعتمدة من طرف السكان للحفاظ او تحسين ظروفهم المعيشية ؟ ما هي الاجراءات الجماعية الاكثر وضوحا على مستوى احياء السكنات الجماعية ؟ للإجابة على هذه الاسئلة سنحاول الكشف عن الاجراءات الفردية او الجماعية الملفتة للانتباه باستعراض نوعها و نطاقها و كذا تأثيرها على القرارات .

ترتكز هذه الدراسة الميدانية بشكل خاص على احياء السكنات الجماعية بمدينة باتنة و التي من المرجح ان توضح لنا الاشكالية المعقدة التي يثيرها مجال السكن الجماعي في مدينة جزائرية في اوج التطور. يستند هذا التحليل على الملاحظات المستوحاة من الحياة اليومية للسكان و كذا مقابلات مع الادارات المكلفة بالتسيير و مهنيين و جمعيات احياء و مجموعات من السكان .

كلمات البحث: السكنات الجماعية ،

المبادرات و الاستراتيجيات ، الإجراءات الجماعية

INTRODUCTION

L'habitat collectif en Algérie constitue une composante imposante du paysage urbain. Ce fut d'abord à travers les « Z.H.U.N. zones d'habitat urbaines nouvelles », au début des années 1980, que les premiers programmes d'habitat collectif de grande envergure ont été lancés partout dans les villes algériennes. Depuis l'an 2000, l'habitat collectif connaît un nouvel essor grâce à la relance économique et la volonté politique de mettre fin à la crise de logement. Ainsi, dans toutes les villes algériennes, de très vastes programmes de logements collectifs voient de plus en plus le jour.

Cependant, ces larges programmes de construction des logements collectifs n'ont jamais été accompagnés par une réflexion sur un mode de gestion approprié. Le processus de « cession des biens de l'état », engagé par l'état au début des années 1980, a fait que des locataires soient passés au statut de copropriétaires, sans toutefois que la question du financement de la gestion des parties communes ne soit prise en charge. (safarzitoun, 2012)

Cette situation fut aggravée sous l'effet de l'accroissement spectaculaire qu'a connu le parc national relevant de l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) depuis les années 80. L'Algérie compte actuellement plus de 1 200 000 logements sociaux dont la majeure partie s'est transformée d'une propriété exclusivement étatique, l'OPGI, à une copropriété gérée par le décret 83/666. (Fares, 2008). Le résultat étant que la qualité des immeubles a commencé à se détériorer et depuis, l'environnement ne cesse de se dégrader.

Ces conditions ont fait que la gestion du patrimoine immobilier devienne très complexe. Les OPGI en tant que principaux et uniques organismes de gestion immobilière se sont retrouvés devant des difficultés quasi insurmontables de gestion des cités d'habitat collectif. Leur intervention a été rendue légèrement impossible et économiquement non rentable.

Ce n'est qu'au début des années 2000, que pour pallier à cette défaillance, la solution du désengagement progressif de l'Etat quant à la prise en charge des problèmes de la gestion des cités d'habitat collectives en Algérie, fut préconisée. Une nouvelle organisation en matière d'entretien du bien immobilier a été instaurée visant l'implication, d'une manière efficace, des occupants de ces cités dans le cadre de la loi sur la copropriété. Cette procédure a permis la mise

en œuvre des comités d'immeubles et la désignation des administrateurs. Or, sur le terrain cette fonction tarde à se mettre effectivement en place en Algérie malgré la promulgation, en 1997, d'un décret portant instauration de cette nouvelle activité. (R. N. APS (2008).

1 : DES HABITANTS FACE AUX DIFFICULTES

Face à ces difficultés et livrés à eux-mêmes, les habitants ont commencé à se sentir plus soucieux de la gestion de leur cadre de vie, cela se manifeste de plus en plus à travers les initiatives prises par ces derniers pour prendre en charge ce problème.

Il est plus courant de nos jours d'observer les habitants des cités collectives s'organiser pour s'allouer les frais d'une femme de ménage pour le nettoyage de la cage d'escaliers, ou s'associer ensemble pour se partager les frais de minuterie ou du gardiennage.

D'autres se sont tournés vers les structures existantes: les comités de quartier pour décrier leur cadre de vie lamentable et jouer le rôle d'interface entre eux et les autorités locales. Certains ont même pris des initiatives pour la création d'un comité de quartier.

Cela montre que dans de nombreuses villes algériennes, contrairement aux décennies précédentes, pour faire face aux malaises vécus, de nombreuses **actions et stratégies sont construites par les occupants pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie.** Néanmoins, de ces initiatives, il en résulte de nombreux conflits d'usage qu'il convient d'énumérer afin d'élucider les problèmes auxquels se confrontent les habitants pour la gestion de leurs lieux de vie. Afin d'atteindre cet objectif, nous allons focaliser dans ce qui suit sur le cas de la ville de Batna,

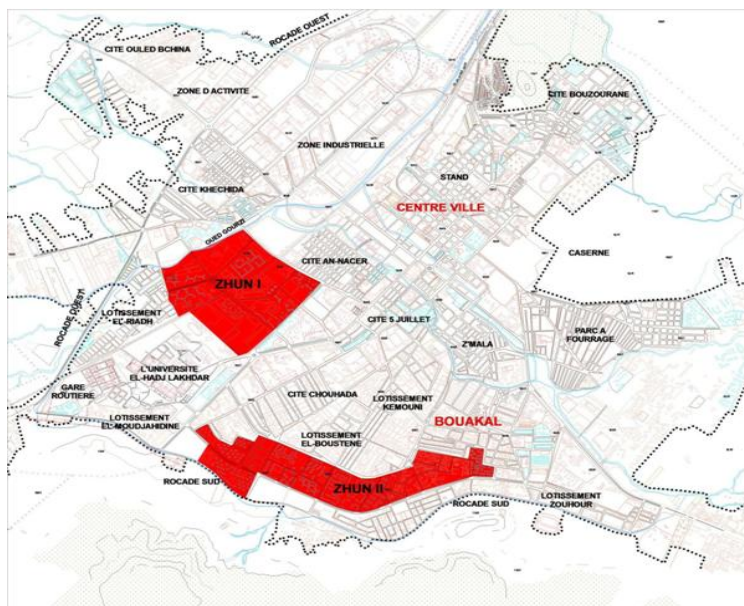
2 : L'HABITAT COLLECTIF A BATNA, POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION

A l'instar des villes algériennes, Batna a connu deux grandes opérations d'habitat de grande envergure, suite aux directives du PUD 1978 : La Z.H.U.N II, regroupant un total de 3416 logements collectifs dont 3108 logements ont été réalisés. En plus de la cité 742 logements. La Z.H.U.N I, regroupant un total de 2366 logements collectifs dont 2136 logements ont été réalisés, Ces opérations ont engendré des cités d'habitat collectif de grandes tailles, cités qui à peine achevées ont connu une dégradation accélérée.

Le cas de la Z.H.U.N II est éloquent, elle regroupe les cités collectives de plus grandes tailles : La Cité des 1200 logements et la cité 1272 logements connu sous le vocable cité SAE. Cette Z.H.U.N est connue par son laisser aller,(Naceur,2003) ce sont en particulier les 4 immeubles de 09 étages placés au centre de la cité des 1200 logts qui font l'objet de maintes critiques.(Naceur,1995, Zeghichi,2014) L'état déprimant, les salissures semblent affecter négativement les occupants au point où un jeune habitant de la cité 1272 logts appelé « cité colonel Lotfi » suggère de changer son nom, car elle porte préjudice à cette grande figure de notre guerre de libération.

En plus du problème induit par la taille gigantesque des cités, les deux Z.H.U.N furent implantées sur des sites périphériques, les malaises de leurs occupants ont, pendant de longues années, été alourdis par les contraintes épuisantes de sous équipement et d'éloignement par rapport au centre.

Fig.N°1. Situation des deux Z.H.U.N à Batna
Source PDAU 2008



La gestion des cités d'habitat collectif « social » relevait principalement des services étatiques et particulièrement « L'OPGI ». Des dispositifs préparant le désengagement progressif de l'état et favorisant la participation des habitants à la gestion de leurs cités ont été mis en œuvre, des dispositifs parallèles ont été créés pour la prise en charge directe des nouvelles cités d'habitat par les occupants dans le cadre de la loi sur la copropriété.

Cependant, comme dans la plupart des villes Algériennes, la fonction d'administrateur de bien fait encore défaut à Batna. Afin de faciliter le désengagement progressif de l'OPGI chargé de la gestion des cités collectives sociales, les organismes locaux étaient tenus de sensibiliser les habitants autour de la loi sur la copropriété. Or, dans les réunions, seuls étaient convoqués « des responsables » des cités, souvent des présidents d'associations qui saisissaient ces occasions pour faire entendre leurs réclamations et leurs revendications concernant l'état de délabrement ou de dégradation de leurs cités. Interrogés sur la question, les présidents des comités de quartier ont évoqué les contraintes exigées pour la mise en place de « l'assemblée » afin d'élire l'administrateur. D'une part, un nombre important d'habitants devrait être présent lors de l'assemblée, d'autre part pour assurer la légalité de la conduite de l'opération, le recours à un huissier de justice est indispensable, alors que les comités souffrent déjà de manque de financement pour leur fonctionnement.

3 : ACTIONS ET STRATEGIES CONSTRUITES PAR LES OCCUPANTS POUR LA GESTION DE LEUR CADRE DE VIE :

Comme dans la plupart des villes algériennes, à Batna, souvent, les habitants des cités collectives s'organisent pour s'allouer les frais d'une femme de ménage pour le nettoyage de la cage d'escalier. Les conflits relatifs à ce genre d'usage relèvent de certains habitants qui ne paient pas régulièrement leurs cotisations, ou du refus catégorique de certains d'entre eux à payer les frais. Derrière ces réticences, il y'a de nombreuses causes dont, entre autres, le revenu bas des ménages. Cela pourrait expliquer l'absence de telle pratique dans les cités d'habitats sociaux occupés par des catégories défavorisées. Ce qui fait que cet usage ne soit pas généralisable au niveau de l'ensemble des cités et parfois de la même cité, et qu'il reste limité à certains blocs. Dans certaines cités, les femmes, elles mêmes,

s'organisent pour se répartir cette tâche ménagère entre elles à tour de rôle une fois par semaine.

L'usage de la minuterie au niveau de la cage d'escalier et des halls d'entrée n'est pas encore une pratique généralisable dans les cités collectives à Batna, il se limite à certaines cités, et parfois aussi à certains blocs au sein de la même cité. Dans le cas échéant, on observe le recours des habitants à l'éclairage individuel en plaçant des lampes actionnées de l'intérieur du logement au dessus des portes

Le problème de la fermeture des blocs, durant la nuit en particulier, se pose avec acuité au niveau de plusieurs cités collectives. Pour garantir la sécurité de leurs immeubles, souvent les habitants s'organisent pour l'achat d'une vachette commune pour la fermeture du bloc d'entrée. La clé du bloc n'est délivrée qu'aux occupants, cela permet de limiter les intrusions aux blocs. Sur le plan opérationnel, cette pratique se heurte souvent à des contraintes telles que le nombre de personnes par famille qui doivent disposer d'une clé Problèmes qui, au fil du temps, découragent les habitants et mènent à l'abandon de cette pratique.

Dans certaines cités, on a noté même l'utilisation d'interphones. Cette pratique reste restrictive en raison du coût élevé et des charges à payer.

La fermeture de groupements de Blocs, à l'intérieur d'une même cité, est un phénomène très perceptible au niveau des cités d'habitat social participatif nouvellement créées à la nouvelle ville de Hamla. Cette procédure est encouragée par deux facteurs importants : la configuration spatiale des blocs, l'homogénéité ou le degré de cohésion sociale du fait que souvent les promoteurs immobiliers recourent à leur propre réseau de connaissance pour la vente des logements sur plan. Cela fait que le réseau de connaissance, de parenté... soit large au niveau de ces blocs. Les habitants interrogés affirment que, poussés par les soucis de sécurité, ils ont optés pour ces solutions. Néanmoins, derrière cette pratique, ce cache une tendance à la territorialisation des cités résidentielles dont la plupart sont privées. Cette territorialisation s'accompagne **d'un besoin d'identification**. Cela s'affirme dont l'envie de se démarquer et de se distinguer à travers une nomination du groupement : cité belle vue.

Photo N°2. Groupement : Bellevue, (Pôle de Hamla)



Avec l'accroissement du parc automobile durant la dernière décennie en Algérie, le besoin de « surveiller » son véhicule est devenu pressant, cela a poussé de nombreux habitants à s'organiser entre eux pour garantir la surveillance des parkings à ciel ouvert durant la nuit en particulier et même durant les heures de journée. Dans certains cas, il s'agit de parking commun à plusieurs cités. Le gardiennage, dont les frais sont partagés par les habitants, est parfois assuré par des jeunes de quartiers eux-mêmes.

Dans les cités, il y'a un recours au gardiennage pour assurer la sécurité de l'ensemble collectif, il s'agit d'une personne engagée à plein temps dont le salaire est versé mensuellement et l'installation d'une loge pour lui servir d'abris.

Si les habitants des cités collectives arrivent à s'organiser pour le nettoyage des espaces communautaire intérieurs, les espaces extérieurs posent encore problème dans de nombreuses cités, Exception faite aux rares cités où les habitants ont recours aux services de gardiennage, dans ces cas, l'entretien des espaces extérieurs fait partie intégrante des tâches octroyées aux agents chargés de gardiennage.

La ville de Batna a connu, dès le début des années 90, un essor considérable des espaces verts urbain, cela s'est accompagné par un

engouement de certains habitants de cités collectives pour les espaces verts. Les retombées positives de ces actions sont très perceptibles au niveau de certaines cités collectives dont le paysage s'est complètement changé. C'est particulièrement dans les cités 500 logts et 800 logts dans la Z.H.U.N I que les tentatives d'appropriation des espaces adjacents aux blocs ont été le plus observées.

4 : COMITES DE QUARTIERS A BATNA:

Le nombre d'associations totales à Batna est de 3342 associations, dont entre autres, 564 comités de quartier, ce qui représente 16,87% du total des associations agréées. Ce taux se situe au dessous de la moyenne nationale (21,74%), il est relativement faible si l'on considère l'importance de la wilaya au niveau national du point de vue population, bien qu'elle soit classée 5^{ème} du point de vue population, elle occupe le 7^{ème} rang du point de vue nombre de comité de quartier par rapport aux autres wilayas d'Algérie. (Ministère de l'intérieur ,2011)

Le nombre de comités de quartiers agréés au niveau de la ville de Batna est estimé à 69 Comités en 2010. Ce nombre est relativement faible comparé au vaste programme d'habitat collectif qu'a connu Batna dernièrement. (Direction des affaires sociales, wilaya Batna, 2011) L'analyse des données récupérées, a montré que de nombreux comités de quartier ne sont pas réellement présents sur terrain.

Ce qui est remarquable, c'est que parmi ces 69 comités, ceux des cités collectives sont les plus représentatives avec 41 comités soit 59,42%. Cependant, comme dans la plupart des villes Algériennes, malgré l'existence du cadre juridique adéquat permettant à ceux-ci de jouer un rôle important dans la gestion urbaine et de participer aux séances du conseil municipal afin d'informer ce dernier des actions engagées dans les quartiers, la plupart des présidents de comité de quartier rencontrés se plaignent d'être mis en marge de la gestion locale des affaires publiques et affirment n'avoir pas eu la chance d'être associés même dans les décisions touchant leur propre quartier.

5 : Champ d'action et influence sur la décision

Contrairement à nos prévisions, de nombreuses actions collectives ont été engagées par les habitants des cités durant la dernière décennie. Les actions collectives prennent parfois une allure plus vive, se présentant sous formes de pressions engageant l'ensemble des

habitants de la cité autour d'un problème aigu et les opposants aux pouvoirs publics mêmes.

Afin de saisir le rôle effectif des comités de quartier dans les cités collectives, nous allons nous intéresser aux deux associations les plus actives : associations des 500 logts et celles des 800 logts à Batna

5.1 : ASSOCIATION DE LA CITE DES 500 LOGTS

Le quartier étudié, « cité des 500 Logts », se situe dans la ZHUN 1, l'association concernée agit au sein du quartier depuis 1993 et s'est donnée pour objectif de :

« Faire participer les citoyens aux décisions qui entraînent une modification de leur cadre de vie et de défendre la qualité de vie ». Elle compte aujourd'hui, en plus des quinze membres de son bureau constitutif, une centaine d'éléments actifs. Plus des deux tiers d'entre eux sont adhérents. Cette association est, par ses thèmes et ses répertoires d'action, ainsi que par sa population, tout à fait typique des associations de quartier Algériennes contemporaines.

Un des actes, pour lequel est reconnu le rôle de cette association, est l'aboutissement à l'annulation du projet de densification qui devait se faire au détriment de l'espace vert de la cité.

En effet, dans le cadre du « programme de souveraineté », visant à octroyer un ratio de locaux commerciaux au profit des jeunes de chaque commune, il a été décidé de désigner un terrain « vide » au sein de la cité des 500 logts pour l'implantation du dit projet. Cette décision, prise sans aucune consultation avec les habitants, a engendré leur insatisfaction. Ils se sont opposés violemment à cette volonté des décideurs locaux et se sont engagés dans une véritable « protestation » qui a abouti à l'arrêt des travaux pourtant entamés.

Les causes inhérentes à cette insatisfaction furent non seulement la dévastation d'un terrain supposé être un espace vert mais cette implantation allait bloquer les seules issues possibles des pompiers en cas d'urgence.

Organisées autour de leur comité de quartier, de nombreuses actions ont été entreprises par les habitants : signature de pétitions adressées aux autorités locales, recours aux médias, organisation d'un setting à l'intérieur du périmètre de la cité et une opposition physique ferme aux travaux de chantier engagés. Grâce à ces pressions, les habitants

ont eu gain de cause, les autorités ont cédé, les travaux furent arrêtés et le dit projet abandonné. Les habitants se sont engagés comme interlocuteur auprès des autorités en suggérant le choix d'une autre assiette plus propice à proximité de la cité. Cette action a renforcé l'attachement des habitants à l'espace extérieur, ainsi, pour le protéger contre une future « intrusion », ils ont décidé de « l'occuper » en le clôturant et en le transformant en espace vert au profit des occupants.

Photo N°03 : Espace vert soumis au contrôle des habitants cité 500 Logts



Ce qui est remarquable, c'est le fait que ces pressions ont tendance à s'inscrire dans la durabilité, l'association des 500 logts continue à œuvrer pour le profit des jeunes de la cité. Notant des irrégularités et des retards dans la distribution des locaux commerciaux voués aux jeunes sans emploi, le président de l'association nous a confirmé que les habitants s'approprient à engager des actions pour dénoncer ce type de pratique, ce combat pourrait permettre à certains jeunes désœuvrés de la cité de bénéficier de ce type de locaux.

5.1.1 : Dénoncer des problèmes environnementaux de santé publique

Les habitants de la cité des 500 logts ont permis de dénoncer un problème environnemental et de santé publique aigu et cela grâce à leur découverte d'organes et de membres amputés

« chirurgicalement » dans un point de collecte d'ordures au sein de leur cité. En relatant cet événement, le président de l'association rapporte : « j'étais dans le hammam, lorsque je fus appelé par les habitants de la cité qui m'ont signalé la découverte de sachets plastiques noirs « objets suspects », ils ont attendu mon arrivée pour vérifier la contenance de ces objets ». L'affaire a été très médiatisée, il s'en est suivi la poursuite judiciaire de la clinique chirurgicale responsable de ces rejets illégaux. Ces questions montrent que les habitants deviennent soucieux de ce qui se passe au sein de leur cité et se portent, ainsi, garants de sa sécurité.

En signalant les anomalies et autres entorses faites aux lois, les associations, par ce genre d'actions, dépassent le cadre de gestion de la cité collective pour s'occuper de « la gestion urbaine ».

5.2 : ASSOCIATION DE LA CITE DES 800 LOGTS)

Le quartier étudié, « cité des 800 Logts », se situe au sud de la ZHUN1. L'association concernée agit au sein du quartier depuis le début des années 1990, elle compte, aujourd'hui, en plus des quinze membres de son bureau constitutif, une centaine d'éléments actifs. Plus des deux tiers d'entre eux sont adhérents. Ses préoccupations sont environnementales (préservation des espaces verts, propreté du quartier, lutte contre les nuisances et pollution).

De façon plus générale, l'association se veut active par son action militante, par exemple en faveur de la lutte contre « les irrégularités urbaines » ou les nuisances environnementales.

5.2.1 : Lutter contre les « irrégularités urbaines »

L'association a permis de mettre en évidence des « irrégularités urbaines » grâce à l'opposition des habitants de la cité des 800 logts contre une opération qui avait pour objectif la réalisation d'une série d'habitations individuelles par un promoteur privé sur les terrains libres disponibles de la cité. L'opération s'inscrivait dans le cadre de « densification urbaine ». Pour les habitants, il s'agissait d'une dévastation illégale de l'espace vert qui leur était destiné. Dans ce cas également, les actions volontaires engagées par les habitants ont abouti à l'arrêt du chantier et l'abandon du dit projet. De même que dans la cité des 500 logts, les habitants se sont transformés en

« auto défenseurs » des espaces extérieurs en s'appropriant les terrains vides , les transformant en espaces verts puis en les protégeant par la mise en place de clôture , signalant la main mise des habitants sur l'espace extérieur et interdisant de futures appropriations ou intrusions irrégulières.

Ces actions ont été possibles car le cadre judiciaire le permettait, l'octroi d'un terrain à un promoteur privé pour usage d'habitation individuelle était un argument juridiquement défendable.

Photo N° 04/ vue sur l'espace vert « sous le contrôle des habitants »



5.2.2 : Lutter contre les nuisances

L'environnement a été aussi la cause de mécontentement des habitants de la cité des 800 logts. Ceux-ci se sont engagés dans une lutte pour parvenir à la suppression d'une décharge en plein air au sein de leur cité. Il s'agit d'un point de collecte d'ordures ménagères ouvert implanté en plein centre de la cité qui constituait une source de nuisance et de délabrement pour l'ensemble collectif. Les habitants se sont organisés pour la suppression de ce système de collecte et son remplacement par des conteneurs à ordures qui seraient à la charge exclusive des habitants de chaque bloc. Ce mode d'organisation a permis de mettre fin au problème épineux de collecte au sein des cités collectives.

L'espace extérieur, préalablement occupé par le point de collecte et submergé par les immondices, a été approprié par les habitants qui l'ont boisé et clôturé afin d'éviter sa transformation en support d'immondices. Cette action s'est propagée au niveau de plusieurs cités d'habitat collectives.

6 : CONCLUSION :

La mise en place des nouveaux dispositifs de gestion des cités collectives pour permettre le désengagement des services étatiques et la prise en charge des espaces habités par les occupants s'est heurtée à des problèmes d'ordre pratique non pris en compte lors de leur élaboration. L'Algérie a eu recours à des dispositifs réglementaires importés de l'étranger, leur mise en application continue à se heurter à un contexte difficile. Il serait plus judicieux d'encourager les initiatives et solidarités informelles mises en place au lieu de les encombrer avec les tracasseries administratives et judiciaires lourdes que nécessiteraient des dispositifs tels que l'administrateur ou le syndic. Il faudrait plus de temps à ces organisations, pourtant fondées sur le réseau d'interconnaissance et de voisinage, pour s'enraciner dans les cités, avant d'impulser des réformes administratives dans le mode de gestion des cités.

L'analyse a montré qu'en face des malaises vécus, de nombreuses actions et stratégies sont construites par les occupants pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie. Ces initiatives annoncent, dans leur ensemble, les prémices d'un esprit participatif émergeant chez les occupants des cités collectives. De nombreuses actions collectives sont perceptibles au niveau des cités d'habitat collectives, leur forme, leur portée dévoilent les champs d'actions des comités de quartier et leur influence sur la décision. Les actions collectives prennent parfois une allure plus vive, se présentant sous formes de pressions engageant l'ensemble des habitants de la cité autour d'un problème aigu et les opposants aux pouvoirs publics mêmes. En signalant les anomalies et autres entorses faites aux lois, les comités de quartier, par ce genre d'actions, dépassent souvent le cadre de gestion de la cité collective pour s'occuper de « la gestion urbaine ». Cela montre à la fois la place et les compétences des acteurs ordinaires en matière de négociation politique.

Bibliographie :

DASCS, wilaya Batna, 2011. Direction des affaires sociales, culturelles et sportives, wilaya de Batna , Etat des Associations agréées commune de Batna

Fares. A: La copropriété et le financement, un vrai casse-tête, Liberté, 14,06, 2008,

Naceur.F, et all 2003: Les Zones d'Habitat urbain nouvelles en Algérie : inadaptabilité spatiale et malaises sociaux. Cas de Batna ; Insanyat N°22-Décembre 2003

Naceur Farida (1995) : La dégradation des espaces urbains Cas d'étude Batna, thèse de Magistère en Architecture, université de Biskra

Ministère de l'intérieur et des collectivités locales 2011, Etat des associations locales agréées (situation au 31 décembre 2011)

R. N. APS, 2008: Les experts recommandent la réhabilitation de la fonction d'administrateur: Extrait du Séminaire international sur la gestion immobilière Organisé par le ministère de l'habitat et de l'urbanisme, les 10 et 11 juin 2008 Alger In: Liberté, 12, 06, 2008

SafarZitoun Madani, « État Providence et politique du logement en Algérie » Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines, *Revue Tiers Monde*, 2012/2 n°210, p. 89-106. DOI : 10.3917/rtm.210.0089N° 210 • avril-juin 2012 • *Revue Tiers Monde*

ZeghichiHadjer(2014) : Bien être et santé dans le logement Collectif Cas d'étude Batna, thèse de Magistère en architecture Université de Biskra